

# Ile-de-France à la page

## Economie

La nouvelle définition des entreprises, qui s'appuie sur des critères économiques, permet de mieux appréhender l'appareil productif. Par ailleurs, ces entreprises sont désormais classées en quatre catégories, de la micro-entreprise à la grande entreprise. L'appareil productif francilien apparaît plus concentré, donnant une part plus importante aux grandes entreprises. Ainsi, près d'un salarié sur quatre dépend d'une grande entreprise en Ile-de-France. Alors que Paris et la Seine-et-Marne regroupent davantage de micro-entreprises et de PME, l'ouest parisien s'organise autour de grandes structures.

Laure Omont (Insee Ile-de-France)

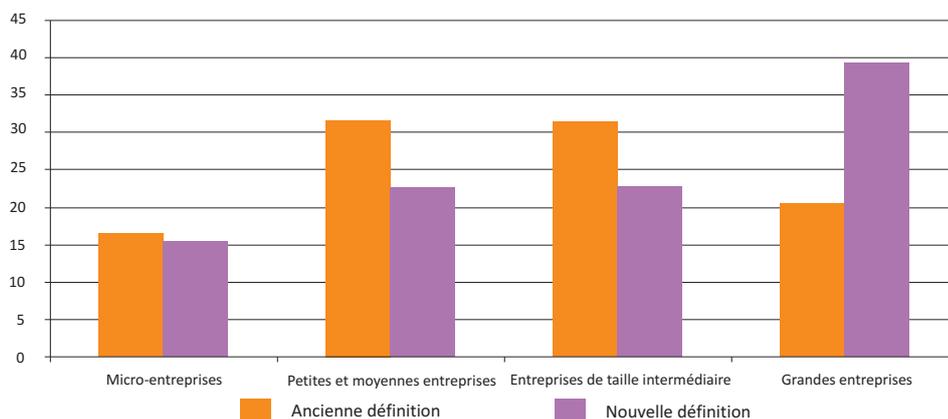
## L'Ile-de-France, capitale des grandes entreprises

**A**uparavant, l'entreprise était assimilée à l'unité légale en référence à son statut juridique, entreprise individuelle ou société. Depuis le décret de 2008, l'entreprise est définie à partir de critères économiques (➤ Définitions). Son contour a évolué et peut à présent englober plusieurs unités légales, lorsque ces dernières ont des liens financiers, au sein d'un groupe par exemple. De plus, le décret définit quatre catégories d'entreprises : les micro-entreprises, les petites et moyennes entreprises (PME), les entreprises de taille intermédiaire (ETI) et les grandes entreprises. Ces nouvelles catégories s'appuient sur des critères de

taille associés à des critères économiques. En 2010, 658 000 entreprises du secteur marchand hors agriculture sont implantées en Ile-de-France, employant 3 391 000 salariés en équivalent temps plein hors intérimaires, soit 26 % de l'effectif national. Avec l'actualisation de cette définition, le tissu productif francilien, comme celui de province, apparaît plus concentré et le poids des grandes entreprises en termes d'effectifs salariés est renforcé (39 % contre 31 % en France) ❶. Selon l'ancienne définition, les grandes unités légales (de plus de 5 000 salariés) de la région ne regroupaient que 20 % de l'emploi salarié francilien.

### ❶ Les grandes entreprises regroupent 39 % de l'emploi salarié francilien contre 20 % avec l'ancienne définition

Part de l'effectif salarié selon la catégorie d'unité légale (ancienne définition) ou d'entreprise (nouvelle définition), en %, année 2010



Champ : entreprises marchandes hors agriculture et intérimaires.

Sources : Insee, Esane, Lifi et Clap 2010

## 2 Les grandes entreprises implantées en Ile-de-France regroupent un tiers des effectifs des grandes entreprises françaises

Effectifs salariés par catégorie d'entreprise en Ile-de-France et en France

	Micro-entreprises	Petites et moyennes entreprises	Entreprises de taille intermédiaire	Grandes entreprises	Total
Ile-de-France	524 000	765 000	770 000	1 332 000	3 391 000
France	2 545 000	3 572 000	2 901 000	4 068 000	13 086 000
Part de l'Ile-de-France dans la France (en %)	21	21	27	33	26

Champ : entreprises marchandes hors agriculture et intérimaires.

Lecture : les établissements localisés en Ile-de-France et appartenant à des grandes entreprises emploient 1 332 000 salariés.

Sources : Insee, Esane, Lifi et Clap 2010

### La localisation des entreprises

L'analyse locale de l'appareil productif passe d'abord par celui des établissements et non des entreprises. L'établissement est en effet localisé de manière exacte. Par exemple, les 1 332 000 salariés des grandes entreprises en Ile-de-France sont les salariés des établissements localisés en Ile-de-France et appartenant à des grandes entreprises.

On comptabilise une entreprise dans une région à partir du moment où elle a au moins un établissement dans cette région. Il y a donc des doubles comptes entre régions, et on n'obtient pas le total national en additionnant les régions.

La proportion de salariés dépendant des PME et des ETI a quant à elle diminué. En effet, selon l'ancienne définition, ces PME et ETI constituaient des unités légales indépendantes. Avec la nouvelle définition, certaines d'entre elles sont incluses dans des structures économiques plus grandes.

Plus de 9 entreprises sur 10 sont des micro-entreprises, mais elles ne concentrent que 15 % des effectifs salariés. La part de salariés dans ces micro-entreprises, souvent mono-établissement, est restée relativement stable entre ancienne et nouvelle définitions.

### Les grandes entreprises françaises très représentées en Ile-de-France

En 2010, la quasi-totalité des grandes entreprises françaises sont représentées sur le territoire francilien. En effet, sur les 229 grandes entreprises nationales, 228 ont au moins un de leurs établissements implanté en Ile-de-France (La localisation des entreprises). Ces implantations franciliennes emploient 1 332 000 salariés, soit un tiers de l'effectif salarié des grandes entreprises françaises 2. Cette surreprésentation des grandes entreprises s'explique par la concentration, dans la région capitale, des centres de décision et de recherche de groupes à vocations nationale ou internationale. D'autre part, la localisation francilienne des deux plates-formes aéroportuaires de niveau international, le caractère radial centré vers Paris du réseau ferroviaire national et l'importance pour la région des transports urbains et interurbains expliquent l'inscription dans les cinq plus grandes entreprises nationales implantées en Ile-de-France de trois groupes intervenant dans les secteurs des transports.

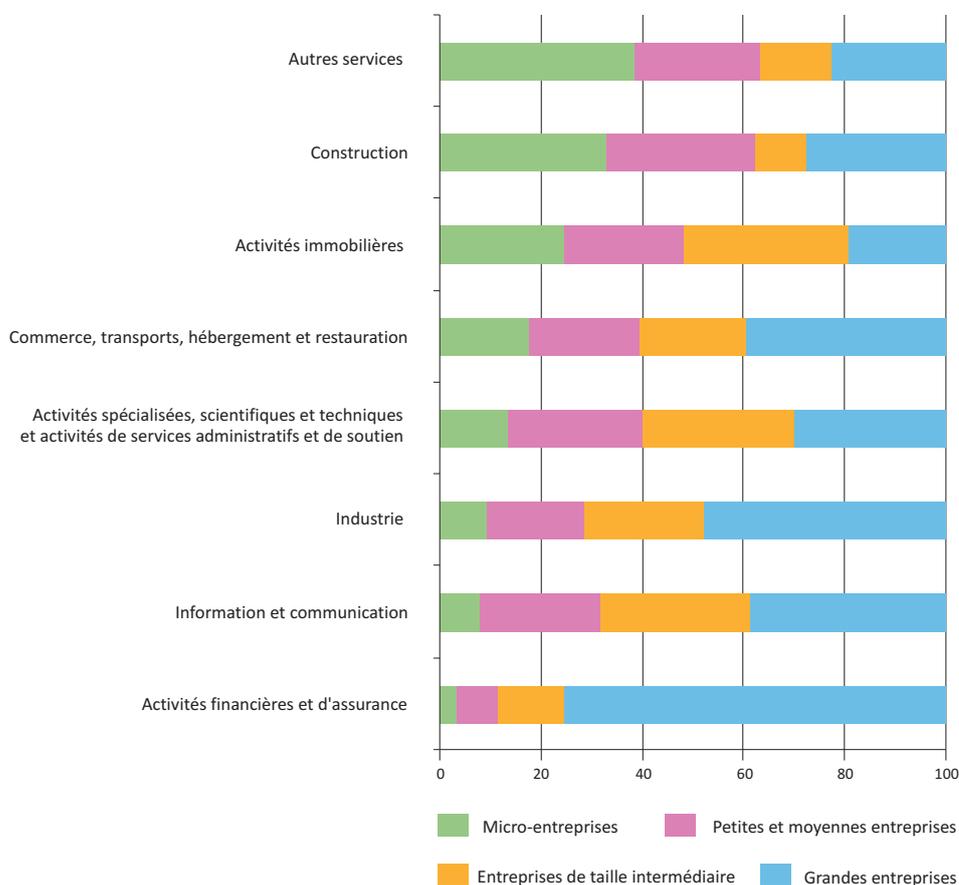
Les activités financières et d'assurance sont également très présentes dans la région, souvent au sein de sociétés de taille importante. Ainsi, dans ce secteur, les trois quarts des salariés dépendent de grandes entreprises.

L'industrie francilienne reste également structurée autour de grandes unités puisque près d'un salarié sur deux est employé par une grande entreprise dans ce secteur 3.

**La part de l'emploi dépendant d'entreprises sous contrôle étranger est plus importante dans les ETI que dans les grandes entreprises**

## 3 En Ile-de-France, trois quarts des salariés des activités financières et d'assurance dépendent de grandes entreprises

Répartition des effectifs salariés par catégorie d'entreprise pour chaque secteur d'activité, en %



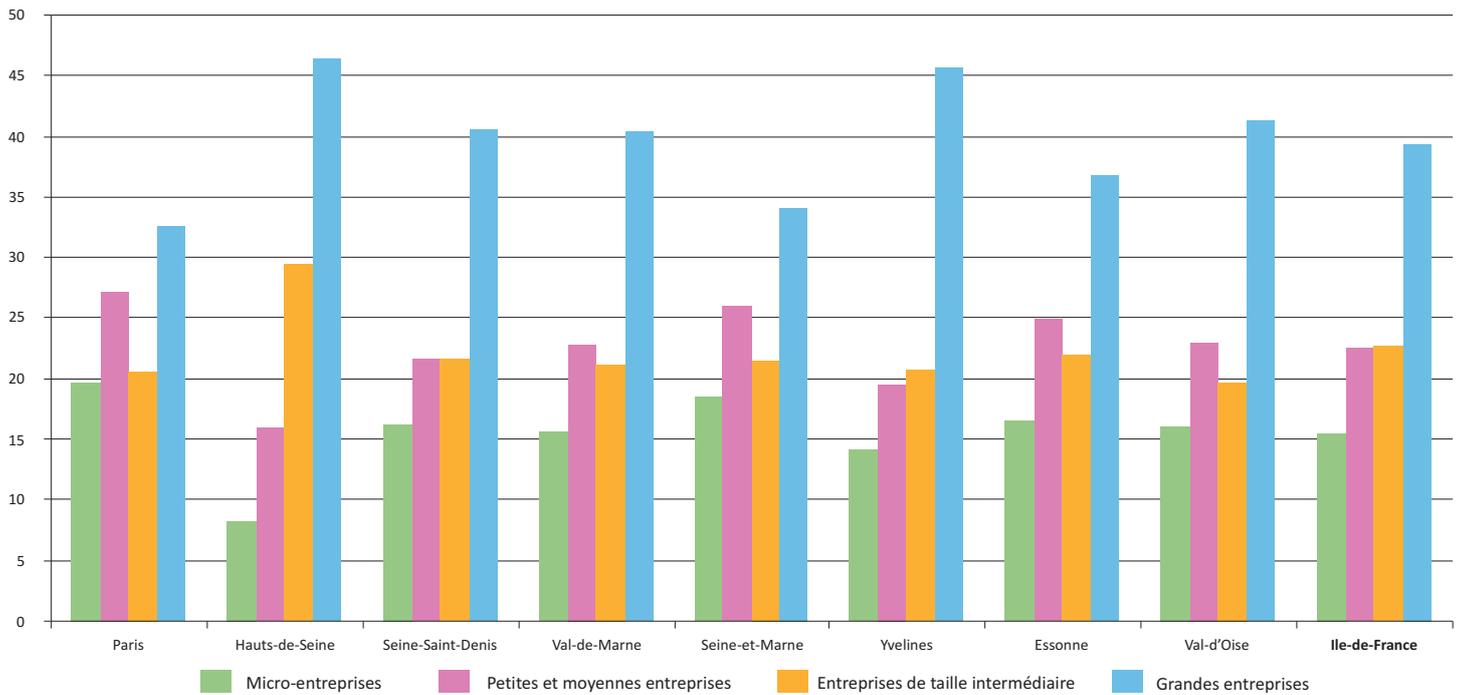
Champ : entreprises marchandes hors agriculture et intérimaires.

Sources : Insee, Esane, Lifi et Clap 2010

Parmi les grandes entreprises présentes sur le territoire francilien, 31 % sont sous contrôle étranger. Cependant, ces grandes

#### 4 Les grandes entreprises emploient 46 % de l'effectif salarié dans les Hauts-de-Seine et les Yvelines

Répartition de l'effectif salarié de chaque département selon la catégorie d'entreprise, en %



Champ : entreprises marchandes hors agriculture et intérimaires.

Sources : Insee, Esane, Lifi et Clap 2010

entreprises étrangères ont peu d'établissements implantés en Ile-de-France puisque seulement 12 % des établissements franciliens appartiennent à des grandes entreprises sous contrôle étranger. La part de salariés franciliens dépendant de cette catégorie est de 13 %. En s'implantant ainsi en Ile-de-France, ces grandes entreprises étrangères recherchent et bénéficient notamment d'une ouverture sur l'Europe.

A l'inverse, si la part des entreprises étrangères de taille intermédiaire est comparable à celle des grandes entreprises (34 % contre 31 %), le nombre d'établissements franciliens appartenant à ces mêmes entreprises est plus important. En effet, un tiers des établissements relève d'entreprises de taille intermédiaire sous contrôle étranger. Ce contrôle étranger concerne même près de 4 salariés sur 10.

#### Les Hauts-de-Seine et Paris : des profils distincts

La présence de grandes entreprises est particulièrement prononcée dans l'ouest parisien (y compris le Val-d'Oise) et la petite couronne. Dans les Hauts-de-Seine et les Yvelines, elles emploient environ 46 % de l'effectif salarié 4. Le quartier d'affaires de La Défense, centre

de décision économique majeur de la région, accueille en effet de nombreux sièges sociaux et de nombreux établissements financiers rattachés à des grandes banques. C'est aussi dans ce quartier que sont implantées de grandes entreprises informatiques. Quant au département des Yvelines, il reste l'un des bastions de l'industrie automobile avec la présence des deux constructeurs automobiles historiques. C'est également dans les Hauts-de-Seine que la place des ETI est prépondérante. Les entreprises de cette catégorie regroupent 30 % des salariés du département (contre 23 % dans la région), principalement dans la publicité, les études de marché ou l'édition. En contrepartie, c'est le département dans lequel la part des micro-entreprises et des PME est la plus faible dans l'ensemble de la région.

A Paris, les quatre catégories d'entreprises se répartissent différemment. Le tissu productif de la capitale est en effet beaucoup plus « atomisé » : c'est le département francilien où la part de micro-entreprises est la plus forte. Ces petites structures cumulent 20 % de l'effectif salarié parisien (contre 15 % au niveau régional). Elles sont très présentes dans le commerce de détail

et la restauration, les micro-entreprises étant davantage tournées vers l'économie présentielle. C'est également à Paris que la part des PME est la plus forte. Elles emploient 27 % des salariés parisiens (contre 23 % en Ile-de-France). Les PME parisiennes sont surtout tournées vers la programmation, le conseil et les autres activités informatiques, ainsi que vers le commerce de gros. D'une manière générale, les PME répondent en partie à une demande locale. Le profil de la Seine-et-Marne est assez semblable à celui de Paris. En effet, 18 % des effectifs salariés de ce département travaillent dans des micro-entreprises et 26 % dans des PME. Ces deux types d'entreprises sont principalement présentes dans le secteur de la construction.

#### Sources

Les résultats sont issus de trois sources : le dispositif **Esane**, qui produit des statistiques structurelles d'entreprise sur les entreprises marchandes, à l'exception des exploitations agricoles, à partir de données administratives et d'enquêtes auprès d'un échantillon d'entreprises ; **Connaissance locale de l'appareil productif** (Clap) qui localise les effectifs salariés ; le système d'information **Lifi** qui identifie les groupes de sociétés opérant en France et détermine leur contour.

## 👉 Définitions

La nouvelle définition de l'entreprise issue du décret n°2008-1354 (décret du 18 décembre 2008 relatif aux critères permettant de déterminer la catégorie d'appartenance d'une entreprise pour les besoins de l'analyse statistique et économique, Journal officiel, 20 décembre 2008) pris en application de la loi de modernisation de l'économie, dépasse l'approche juridique de l'entreprise au profit d'une approche économique. Désormais l'entreprise cesse d'être assimilée à l'unité légale. Elle est définie comme « la plus petite combinaison d'unités légales qui constitue une unité organisationnelle de production de biens et services jouissant d'une certaine autonomie de décision, notamment pour l'affectation de ses ressources courantes ». Cette définition rend compte de l'organisation en groupe. En effet, il est fréquent que les sociétés d'un groupe prises isolément n'aient pas d'autonomie ni de pertinence. Par exemple, on peut avoir une filiale dédiée à la fabrication de biens et l'autre dédiée à leur commercialisation. Ces deux unités légales, filiales d'un même groupe, doivent être réunies pour constituer une entreprise au sens économique du terme. Dans cette étude, un groupe de sociétés est systématiquement considéré comme une entreprise. Ceci constitue une approximation, en particulier pour les plus grands groupes au sein desquels seront prochainement découpés « plusieurs entreprises », ce qui correspond à l'opération de profilage.

De plus, le décret définit quatre catégories de taille d'entreprise :

- les **micro-entreprises** occupent moins de 10 personnes et ont un chiffre d'affaires annuel ou un total de bilan n'excédant pas 2 millions d'euros ;
- les **petites et moyennes entreprises** (PME) occupent moins de 250 personnes et ont un chiffre d'affaires annuel n'excédant pas 50 millions d'euros ou un total de bilan n'excédant pas 43 millions d'euros. Dans l'étude, on entend par PME les PME hors micro-entreprises, même si ces dernières sont, par définition, des PME ;
- les **entreprises de taille intermédiaire** (ETI) n'appartiennent pas à la catégorie des PME, occupent moins de 5 000 personnes et ont un chiffre d'affaires annuel n'excédant pas 1,5 milliard d'euros ou un total de bilan n'excédant pas 2 milliards d'euros ;
- les **grandes entreprises** sont les entreprises non classées dans les catégories précédentes.

Une entreprise est affectée à une catégorie selon son activité sur le territoire français, y compris pour les groupes internationaux.

L'**effectif des entreprises** pris en compte est l'effectif salarié en équivalent temps plein (ETP), c'est-à-dire en prenant en compte le temps de travail de chaque salarié au cours de l'année 2010. Il ne comprend pas les employés en intérim. Les salariés sont précisément localisés dans chaque établissement des entreprises, ce qui permet une analyse géographique du tissu productif. L'activité principale est également celle de l'établissement.

## 👉 Pour en savoir plus

**Hecquet V., Rau F.** : « Les grandes entreprises pèsent plus dans le Nord et les petites dans le Sud », *Insee Première*, n° 1440, avril 2013.

**Abdelmalek S., Berthelot J.-W., Burfin Y.** : « L'emploi salarié francilien dans l'industrie divisé par deux en 20 ans », *Insee Ile-de-France à la page*, n° 402, janvier 2013.

**Beguin J.-M., Hecquet V., Lemasson J.** : « Un tissu productif plus concentré qu'il ne semblait », *Insee Première*, n° 1399, mars 2012.

**Burfin Y., Machado I., Omont L.** : « Industrie francilienne : des emplois plus qualifiés et moins industriels », *Insee Ile-de-France à la page*, n° 378, décembre 2011.

**Hecquet V.** : « Quatre nouvelles catégories d'entreprise - Une meilleure vision du tissu productif », *Insee Première*, n° 1321, novembre 2010.